

Fonds de restructuration

des services d'aide à domicile autorisés et agréés.

**DOSSIER DE DEMANDE
POUR LE 10 FEVRIER 2012 (Délai de rigueur)
Délai initial du 20 janvier décalé de 21 jours**

Liste des pièces constitutives

Le dossier devra comprendre (par service en difficulté) :

- le nom et les coordonnées (adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone et de fax) de la personne responsable du dossier ;
- les rapports d'activité du service pour les années 2008 à 2010 ;
- les comptes administratifs ou comptes de résultats des années 2008 et 2009 ;
- les bilans pour les années 2008 à 2010, certifiés par un commissaire aux comptes lorsque cette obligation pèse sur la structure ;
- le compte administratif ou le compte de résultat de l'année 2010 ainsi qu'une note décrivant la situation intermédiaire pour l'année 2011 ;
- le budget prévisionnel 2012 ;
- la copie du jugement tribunal de commerce dans le cadre d'un service en situation de sauvegarde ou de redressement judiciaire ;
- pour les services autorisés et tarifés par le conseil général, les copies des arrêtés de tarification pour les années 2008 à 2011 ;
- tout rapport d'audit de la situation du service effectué depuis 2010 par un prestataire externe.